

36e Session du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (2-4 avril 2019)

Discours de Piero FASSINO (Italie, SOC), co-rapporteur du Congrès

Débat sur « Les droits sociaux des jeunes : le rôle des pouvoirs locaux et régionaux »

Check against delivery - Seul le prononcé fait foi

Chers Collègues et Délégués jeunes,

Avec ma collègue, Liisa Ansala, nous allons vous présenter notre rapport sur l'exercice des droits sociaux des jeunes et le rôle des pouvoirs locaux et régionaux en la matière.

Après avoir abordé, au cours des dernières années, la participation des jeunes et leurs droits sous différents aspects, nous avons souhaité donner suite au débat sur les droits sociaux en Europe qui a eu lieu à la Chambre des Régions en 2016, en mettant, cette fois, l'accent sur les droits sociaux des jeunes.

J'aimerais profiter de cette occasion pour remercier notre expert, Professeur Luis JIMENA QUESADA, ancien Président du Comité européen des Droits sociaux pour son importante contribution à nos travaux.

Je remercie aussi les Délégués jeunes du Congrès de l'année 2018 qui ont contribué à notre rapport avec leurs commentaires.

Les jeunes sont porteurs de changements. Ils sont les artisans du futur de nos sociétés. Si, sur le papier, les jeunes d'aujourd'hui bénéficient de plus de droits que ceux d'hier, il existe encore d'importantes disparités entre les droits inscrits dans la Charte et leur mise en œuvre.

Ceci est inacceptable car si ce fossé n'est pas rapidement comblé, la Charte risque de perdre sa légitimité. L'impératif est donc clair : il faut se battre pour une véritable application des droits sociaux.

Les jeunes sont résilients malgré les situations de vulnérabilité dans lesquelles ils peuvent se trouver. Et c'est cette résilience qui pousse des milliers de jeunes à défiler chaque semaine pour le climat, et donc pour leur futur. Ils ont la capacité de se mobiliser activement pour faire entendre leurs revendications, il faut juste leur en donner les moyens.

Notre objectif ici est donc double. D'un côté, il est essentiel de sensibiliser les jeunes à l'étendue de leurs droits afin qu'ils en fassent, eux aussi, une priorité.

D'un autre côté, en tant qu'élus locaux et régionaux, nous devons déterminer la manière dont nous allons établir et mettre en œuvre ces droits sociaux dans un monde en perpétuelle évolution. Nous avons des compétences dans le domaine social et nous avons la responsabilité d'assurer l'accès des jeunes à leurs droits fondamentaux.

Avant de vous parler de notre résolution, j'aimerais dire quelques mots ici sur les instruments pertinents du Conseil de l'Europe parmi lesquels la Charte sociale européenne tient une place centrale. Il y a des mécanismes de suivi dont les autorités locales et régionales peuvent en faire usage.

En tant que maire de Turin, j'ai été impliqué dans le processus de Turin pour renforcer le système normatif de la Charte sociale en 2014. C'est une initiative qui me tient à cœur, et je ne peux suffisamment souligner son importance politique et sociale

La Charte sociale et la jurisprudence du Comité européen des Droits sociaux offrent respectivement une garantie suffisante qu'il faut exploiter et une large panoplie de bonnes pratiques. A mon avis, il ne s'avère pas nécessaire d'élaborer un traité spécifique en matière de droits des jeunes.

Je voudrais maintenant vous présenter les points saillants de notre projet de Résolution.

Pour que le respect des droits des jeunes trouve une application concrète, la Résolution invite les autorités locales et régionales et les associations qui les représentent :

- à user de leurs pouvoirs pour exercer une pression sur nos autorités nationales, afin que les Etats membres, qui ne l'ont pas encore fait, signent et ratifient la Charte sociale européenne révisée, et acceptent la procédure de réclamations collectives.

Cela incitera les jeunes eux-mêmes à s'impliquer davantage dans la défense de leurs droits sociaux.

- à faire connaître la Charte sociale en diffusant le texte par leurs propres canaux de communication et sensibiliser aux droits sociaux des jeunes par diverses initiatives.

Chaque collectivité locale ou régionale pourrait, par exemple, diffuser le texte de la Charte sociale sur le site Internet ; la conception d'une version plus accessible par le biais de concours tels que pour la rédaction et l'illustration de cette version organisés à l'échelle locale et/ou régionale peut faciliter cette diffusion (§10.b)

- à considérer les droits sociaux des jeunes comme une priorité de leurs politiques, de développer des actions concrètes et promouvoir l'information pour stimuler la participation et l'engagement des jeunes. Il s'agit de mesures de soutien actif à l'emploi, d'actions d'éducation pour la santé, de prévention des violences de genre chez les jeunes, etc. qui pourraient être diffusées et promues par les réseaux sociaux utilisés au quotidien par les jeunes.

Cependant, étant donné qu'il existe une fracture numérique, il est également nécessaire d'améliorer l'accès des jeunes aux technologies de l'information au sein des services publics locaux afin qu'ils prennent conscience de leurs droits sociaux.

Chers Collègues, je vous invite à approuver le projet de résolution que nous vous soumettons aujourd'hui. Je laisse la parole à ma collègue, Liisa Ansala qui va vous présenter le projet de recommandation